

AVIS EN MATIÈRE D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 22 juin 2016, le conseil communal a été saisi du projet de refonte complète du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Manternach.

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, ledit projet est déposé et publié, ensemble avec l'étude préparatoire, partie écrite et graphique, le rapport de présentation, l'évaluation sur les incidences environnementales et la délibération du conseil communal, pendant trente jours à partir **du mercredi 29 juin 2016 au vendredi 29 juillet 2016 inclusivement** à la maison communale de Manternach (3, Kiirchewe L-6850 Manternach) où le public peut en prendre connaissance.

Dans le délai de trente jours de la présente publication, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins sous peine de forclusion.

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le dossier complet peut être consulté auprès de la commune de Manternach pendant trente jours, à savoir à partir du **mercredi 29 juin 2016 au vendredi 29 juillet 2016 inclusivement** par tous les intéressés qui peuvent émettre leurs observations et suggestions par le biais du support électronique www.manternach.lu ou transmettre leurs observations écrites directement au collège des bourgmestre et échevins au plus tard dans les quarante-cinq jours qui suivent le début de la publication.

Un recours en annulation est ouvert devant le tribunal administratif contre les décisions prises au titre de l'art. 2.7 et de l'art. 6.3 de la loi modifiée du 22 mai 2008. Ce recours doit être introduit dans un délai de quarante jours à compter de la publication.

Un résumé de la refonte complète du PAG ainsi qu'un résumé non technique de l'évaluation des incidences sont publiés sur le site www.manternach.lu.

Une réunion d'information au public aura lieu le mardi 5 juillet 2016 à 19.00 heures au centre culturel Beaufepaire à Berbourg.

Manternach, le 29 juin 2016.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre f.f.,



Le secrétaire f.f.,

